



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

**SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 7 AVRIL 2016 À 18 H 30 AU 80 AVENUE
GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3**

PRÉSENCES

Mme Lucie Lalonde, présidente
M. Jean-François Trépanier, vice-président
M. Jean Hébert, président-directeur général
D^r Robert Bisson
Mme Lise Coulombe
M. François-Régis Fréchette
M. Michel Hébert
M. Mathieu Nadeau
Mme Julie Pépin
Mme Sylvie Rocheleau
M. Michel Roy
D^r Jean-Marc Sauvé
Mme Monique Séguin
M. Gilbert Whiteduck

ABSENCES MOTIVÉES

Mme Murielle Laberge
Mme Johanne Paradis
Mme Louise Poirier, membre observateur
Mme Judy Millar

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

Dr Daniel Tardif, président-directeur général adjoint
M. Denis Chénier, directeur général adjoint
Dr Guy Morissette, directeur des services professionnels (DSP)
M. Stéphane Pleau, directeur des ressources financières (DRF)
Mme Johanne Robertson, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)
M. Benoît Gauthier, adjoint au président-directeur général
Mme Geneviève Côté, agente d'information
Mme Patricia Rhéaume, agente d'information

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé

Environ 15 personnes assistent à la rencontre

Ordre du jour

- 01 VERIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 01-1 Présentation de deux nouveaux membres
- 02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 02-1 Séance du 2016-03-10
 - 02-2 Tableau des suivis
- 03 RAPPORTS D'ACTIVITES
 - 03-1 Rapport du président-directeur général
- 04 PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 04-1 Information sur la procédure
 - 04-2 Période de questions du public
- 05 AFFAIRES MÉDICALES
 - 05-1 Statuts et privilèges
 - 05-2 Nominations chefs de département – Dr Guy Morissette, DSP
- 06 QUALITE
 - 06-1 Présentation des projets déposés aux Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux
- 07 RÉGLEMENTS ET POLITIQUES
 - 07-1 Calendrier des politiques
 - 07-2 Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence au travail – Mme Johanne Robertson, DRHCAJ
- 08 COMITÉ DE VÉRIFICATION
 - 08-1 Mot du président
 - 08-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-03-01
 - 08-3 Mise à jour de la situation financière à la période 12
- 09 COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE
 - 09-1 Démission d'un membre



No de résolution
ou annotation

- 09-2 Renouvellement des mandats de quatre membres
 09-3 Nomination des officiers
 09-4 Privilèges de recherche
 10 DIVERS
 10-1 Dénomination des installations – Demandes de modifications, ajouts ou abrogations – M. Benoît Gauthier, adjoint au PDG
 10-2 Dénomination des installations – Demandes de dérogations – M. Benoît Gauthier, adjoint au PDG
 11 CORRESPONDANCE
 11-1 Lettre de réponse APTS concernant la conciliation travail-famille
 11-2 Lettre de félicitations aux équipes du territoire du Pontiac pour la complétion du processus d'agrément
 11-3 Lettre de réponse Jeunesse Idem concernant le financement dans le cadre du PSOC
 11-4 Lettre du PDG à l'exécutif local STEPSQ-FP-CSN – Poste de directeur de Santé publique
 11-5 Location des piscines du Pavillon du parc et de l'Hôpital Pierre-Janet
 12 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE
 5 mai 2016 – 80 avenue Gatineau, Gatineau
 13 LEVÉE DE LA SÉANCE

01 VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 40.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU l'ajout du point :

- 10-3 Calendrier des rencontres du conseil d'administration
- 11-5 Réponse au SPISICR-CSSSG

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

01-1 Présentation de deux nouveaux membres

La présidente annonce la nomination des deux nouveaux membres du conseil d'administration, par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 8 mars 2016 :

- Dr Robert Bisson, collègue du Département régional de médecine générale;
- Mme Judy Millar, membre indépendante avec des compétences en gouvernance et éthique, et représentante de la communauté anglophone.

Elle souhaite la bienvenue à Dr Bisson qui est présent à la rencontre.

02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-1 Séance du 2016-03-10

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 10 mars 2016 tel que déposé.

CISSSO-046-2016



No de résolution
ou annotation

02-2 Tableau des suivis

No	Sujet	Suivi
02-2	Nomination poste de cadre supérieur par intérim	Suite à la décision du conseil d'administration en regard du poste de directrice adjointe - Services diagnostiques à la Direction des services professionnels (DSP), Mme Marie-Ève Cloutier a été nommée de façon intérimaire le 14 mars 2016.
03	Période de questions <ul style="list-style-type: none"> • APTS • FIQ Gatineau • Jeunesse Idem 	Des lettres-réponses ont été acheminées aux personnes qui ont posé des questions à la dernière séance du conseil d'administration. Les documents sont déposés au point « correspondance » de la séance du 2016-04-07. Les éléments plus spécifiques touchant à des cas individuels soulevés par certains représentants syndicaux lors de la période de questions ont été transférés à la DRHCAJ.
07-3 09-2 10-2 10-3	Règlements et politiques	Les règlements et politiques adoptés au dernier CA ont été acheminés aux directions concernées qui se chargeront de leur mise en application et leur diffusion.
09	Comité de révision	Le Comité de révision tiendra une séance en avril afin d'entendre une nouvelle demande, et d'adopter son rapport annuel, qui sera déposé ultérieurement au conseil d'administration.
11-3	Permis et dénominations	La demande de dérogation visant à conserver le vocable « Centre de service ambulatoire en pédiatrie de l'Outaouais » et la demande de modification de permis visant à mettre à jour l'adresse de la Maison de naissance de l'Outaouais ont été adressées au MSSS et sont en attente d'une décision. De nouvelles demandes sont déposées à la séance du 2016-04-07
12-6	Agrément – territoire du Pontiac	Une lettre de félicitations a été acheminée aux équipes de travail du territoire du Pontiac (point 11-2).

03 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

03-1 Rapport du président-directeur général, M. Jean Hébert

- **Accueil des nouveaux membres** : Le PDG et la présidente du conseil d'administration ont rencontré les deux nouveaux membres du conseil d'administration le 4 avril dernier afin de leur transmettre les informations pertinentes, dont le programme de formation et d'accueil des nouveaux membres.
- **Rencontre syndicale** : Le PDG a rencontré les représentants de 42 unités syndicales du CISSS de l'Outaouais le 4 avril dernier. Lors de cet échange, il a été convenu de tenir ces rencontres de façon régulière, la semaine suivant les séances du conseil d'administration.
- **Association des gestionnaires** : Après une année d'activités au sein du CISSS de l'Outaouais, les gestionnaires ont formé leur Association des gestionnaires de la santé et des services sociaux (AGESSS) et ont établi leurs priorités pour la première année :
 - dossier des conditions de travail des cadres;
 - développement des compétences;
 - formation continue;
 - accueil et compétences.



No de résolution
ou annotation

- **Budget 2016-2017** : Le CISSS de l'Outaouais est en préparation du budget 2016-2017 qui devrait être adopté le 16 mai en séance spéciale. Toutes les directions ont été rencontrées afin d'échanger et d'identifier les mesures de compression pour la prochaine année. Le MSSS devrait octroyer les crédits du CISSS de l'Outaouais le 17 avril 2016.
- **Situation financière** : Bonne nouvelle pour la situation financière puisque le déficit anticipé passera de 8,7 M\$ à 5 M\$. La direction générale en a avisé le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).
- **Comité de gestion du réseau** : Le PDG participait le 30 mars dernier au Comité de gestion du réseau qui réunit le MSSS et tous les PDG des établissements du Québec. Plusieurs points ont attiré l'attention :
 - Des échanges sur les ententes de gestion et d'imputabilité 2016-2017 vont débuter et le CISSS de l'Outaouais devrait recevoir le 8 avril une proposition personnalisée à son territoire. Le cycle des négociations s'engage.
 - La démarche de signature des conventions collectives nationales suit son cours.
 - Le MSSS a défini ses projets prioritaires pour l'année 2016-2017 :
 - le soutien à domicile;
 - l'accès aux soins de santé et services sociaux de première ligne et leur intégration de proximité;
 - l'accès aux médecins spécialistes;
 - l'optimisation des services de biologie médicale (Opti-Lab);
 - l'uniformisation des systèmes d'information;
 - le financement axé sur le patient.
 - La structure départementale médicale adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 2015 a été reprise par le MSSS comme modèle pour l'ensemble des CISSS à vocation régionale.
- **Bilan de l'an 1**: Le PDG a rencontré les médias de l'Outaouais pour faire le point après la première année d'opération du CISSS de l'Outaouais.
 - Après une première année d'existence qui a surtout été consacrée à la structure administrative et aux finances, le CISSS de l'Outaouais se concentrera sur les services à la population. L'intégration et la qualité des services devraient donc davantage prendre forme aux yeux de la population.
 - Nous travaillons actuellement sur un plan de rapatriement dans le but de diminuer la quantité de soins consommés en Ontario par des résidents de l'Outaouais.
 - Des chantiers s'amorceront, entre autres, pour renforcer les soins sur la première ligne, assurer une meilleure prise en charge multidisciplinaire et accroître l'offre de soins à domicile afin de diminuer les hospitalisations.
- **Clinique ITSS** : Afin de répondre à une demande croissante faisant suite à un changement de l'offre de service d'une clinique située à Ottawa, le CISSS de l'Outaouais offrira un service sans rendez-vous de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) dès la fin mai au CLSC Saint-Rédempteur, à raison de trois jours par



No de résolution
ou annotation

semaine. La direction générale a rencontré les médias les 5 et 6 avril pour faire le point sur la question.

- **Évaluation du PDG** : Le MSSS procédera à l'évaluation du PDG le 15 avril prochain. Les attentes signifiées envers le PDG pour la prochaine année seront intégrées à la partie 2 de l'entente de gestion et d'imputabilité.

04 PÉRIODE DE QUESTIONS

04-1 Information sur la procédure

La présidente, Mme Lucie Lalonde, informe les membres du public de la procédure entourant la période de questions, dont l'objectif est de permettre à la population de poser des questions d'intérêt public. Elle rappelle certaines règles :

- Chaque personne a droit à une question par intervention et à un maximum de trois (3) interventions par séance.
- Chaque intervention doit débuter par la question. Par la suite, la personne peut mettre en contexte sa question, ou apporter des précisions sur la nature de la question.
- L'intervention totale comprenant la question et la réponse est limitée à dix (10) minutes.
- Lorsque les questions concernent les relations de travail, les groupes syndicaux sont invités à utiliser les canaux de communication prévus, soit s'adresser à la Direction des ressources humaines et des affaires juridiques.

04-2 Période de questions

Une représentante du public s'est préalablement inscrite sur la liste prioritaire et pose une question :

- Mme Esther Potvin, anciennement à l'emploi du réseau de la santé et des services sociaux, demande quels seront les moyens pris pour assurer l'intégrité des services du programme en violence conjugale et familiale et pour préserver les expertises des intervenantes de l'équipe œuvrant en violence.

La présidente accepte la question écrite et le PDG s'assurera qu'une réponse sera faite.

05 AFFAIRES MÉDICALES

05-1 Statuts et privilèges

Dr Mamadou Bente Diallo (15608)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef désigné du service de médecine générale de l'installation de Papineau;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-047-2016

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 9 mars 2016 (résolution 2016-0127);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dr Mamadou Bente Diallo un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, et des privilèges au département de médecine générale à partir du 5 novembre 2015 pour une durée d'un an.

Installation principale :

- Installations de Papineau : CLSC-Centre d'hébergement de la Petite-Nation (Urgence, services médicaux généraux), Hôpital de Papineau (soins intensifs, hospitalisation/admission, soins généraux).

Dr Stanislav Drachek (15850)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef désigné du service de médecine générale à l'installation du Pontiac;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 9 mars 2016 (résolution 2016-0128);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dr Stanislav Drachek un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, et des privilèges au département de médecine générale à partir du 18 janvier 2016 pour une durée d'un an.

Installation principale :

- Installations du Pontiac : CLSC (omnipratique, urgence), Hôpital de Shawville (urgence, clinique externe, soins généraux, soins intensifs).

Dr Gourquen Galoustian (15832)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef désigné du service de médecine générale à l'installation de Papineau;

CISSSO-048-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-049-2016

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 9 mars 2016 (résolution 2016-0129);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dr Gourguen Galoustian un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, et des privilèges au département de médecine générale à partir du 21 janvier 2016 pour une durée d'un an.

Installation principale :

- Installations de Papineau : Hôpital de Papineau (urgence, soins courte durée, soins intensifs), CLSC Petite-Nation (urgence).

05-2 Nominations chefs de département – Dr Guy Morissette, DSP

Dr Guy Morissette présente les détails entourant le processus de nomination des chefs de département à la Direction des services professionnels (DSP) :

Le 17 décembre 2015, le conseil d'administration adoptait le plan d'organisation des départements cliniques du CISSS de l'Outaouais, tel que proposé conjointement par le DSP et le CMDP transitoire.

Au début janvier 2016, les démarches ont débuté afin de permettre la nomination des chefs de départements pour le début avril 2016, tel qu'attendu par le MSSS. Après avoir défini le profil de candidat recherché, le DSP a invité les membres à déposer leur candidature pour le 20 janvier 2016. Les entrevues se sont déroulées du 23 février au 9 mars 2016. Chaque candidat a été rencontré par le comité de sélection.

Le 9 mars 2016, un résumé des entrevues et des commentaires des membres a été présenté aux membres de l'exécutif du CMDP. Le CMDP et le DSP ont convenu d'une recommandation pour neuf des douze postes de chefs de département. Deux départements seront dépourvus de chef et un département fonctionnera avec un chef intérimaire.

Une présentation exhaustive sur les rôles et responsabilités des chefs de département a été faite dans la séance plénière qui précédait la séance régulière.

Un membre du conseil d'administration demande que la date de début de mandat et la durée de la nomination soient intégrées dans les résolutions.

Département d'imagerie médicale

ATTENDU que tout département formé dans un centre hospitalier, est dirigé par un chef qui doit être un médecin, un dentiste ou un pharmacien (art.188, LSSSS);

ATTENDU la mise en place de la nouvelle structure des départements cliniques du CISSS de l'Outaouais adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 2015 (résolution CISSSO-340-2015);



No de résolution
ou annotation

CISSSO-050-2016

ATTENDU que la nomination du chef de département clinique est faite par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais sur recommandation du directeur des services professionnels et du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (art.188, LSSSS);

ATTENDU la recommandation (résolution 2016-0118) de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens adoptée le 9 mars 2016;

ATTENDU la recommandation du directeur des services professionnels, Dr Guy Morissette;

ATTENDU QUE seront précisées les attentes et la contribution des chefs de département vis-à-vis le CISSS de l'Outaouais, dans un contexte de transformation du réseau de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dr Christopher Place comme chef du département d'imagerie médicale à compter du lundi 11 avril 2016 et ce pour une durée de trois ans.

Département d'anesthésiologie

ATTENDU que tout département formé dans un centre hospitalier, est dirigé par un chef qui doit être un médecin, un dentiste ou un pharmacien (art.188, LSSSS);

ATTENDU la mise en place de la nouvelle structure des départements cliniques du CISSS de l'Outaouais adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 2015 (résolution CISSSO-340-2015);

ATTENDU que la nomination du chef de département clinique est faite par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais sur recommandation du directeur des services professionnels et du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (art.188, LSSSS);

ATTENDU la recommandation (résolution 2016-0119) de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens adoptée le 9 mars 2016;

ATTENDU la recommandation du directeur des services professionnels, Dr Guy Morissette;

ATTENDU QUE seront précisées les attentes et la contribution des chefs de département vis-à-vis le CISSS de l'Outaouais, dans un contexte de transformation du réseau de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dr Daniel Groulx comme chef du département d'anesthésiologie à compter du lundi 11 avril 2016 et ce pour une durée de trois ans.

CISSSO-051-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-052-2016

Département d'obstétrique-gynécologie

ATTENDU que tout département formé dans un centre hospitalier, est dirigé par un chef qui doit être un médecin, un dentiste ou un pharmacien (art.188, LSSSS);

ATTENDU la mise en place de la nouvelle structure des départements cliniques du CISSS de l'Outaouais adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 2015 (résolution CISSSO-340-2015);

ATTENDU que la nomination du chef de département clinique est faite par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais sur recommandation du directeur des services professionnels et du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (art.188, LSSSS);

ATTENDU la recommandation (résolution 2016-0120) de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens adoptée le 9 mars 2016;

ATTENDU la recommandation du directeur des services professionnels, Dr Guy Morissette;

ATTENDU QUE seront précisées les attentes et la contribution des chefs de département vis-à-vis le CISSS de l'Outaouais, dans un contexte de transformation du réseau de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dr Lionel-Ange Pougui comme chef du département d'obstétrique-gynécologie à compter du lundi 11 avril 2016 et ce pour une durée de trois ans.

Département médecine générale

ATTENDU que tout département formé dans un centre hospitalier, est dirigé par un chef qui doit être un médecin, un dentiste ou un pharmacien (art.188, LSSSS);

ATTENDU la mise en place de la nouvelle structure des départements cliniques du CISSS de l'Outaouais adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 2015 (résolution CISSSO-340-2015);

ATTENDU que la nomination du chef de département clinique est faite par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais sur recommandation du directeur des services professionnels et du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (art.188, LSSSS);

ATTENDU la recommandation (résolution 2016-0121) de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens adoptée le 9 mars 2016;

ATTENDU la recommandation du directeur des services professionnels, Dr Guy Morissette;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-053-2016

ATTENDU QUE seront précisées les attentes et la contribution des chefs de département vis-à-vis le CISSS de l'Outaouais, dans un contexte de transformation du réseau de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dr Nicolas Gillot comme chef du département de médecine générale à compter du lundi 11 avril 2016 et ce pour une durée de trois ans.

Département de chirurgie

ATTENDU que tout département formé dans un centre hospitalier, est dirigé par un chef qui doit être un médecin, un dentiste ou un pharmacien (art.188, LSSSS);

ATTENDU la mise en place de la nouvelle structure des départements cliniques du CISSS de l'Outaouais adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 2015 (résolution CISSSO-340-2015);

ATTENDU que la nomination du chef de département clinique est faite par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais sur recommandation du directeur des services professionnels et du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (art.188, LSSSS);

ATTENDU la recommandation (résolution 2016-0122) de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens adoptée le 9 mars 2016;

ATTENDU la recommandation du directeur des services professionnels, Dr Guy Morissette;

ATTENDU QUE seront précisées les attentes et la contribution des chefs de département vis-à-vis le CISSS de l'Outaouais, dans un contexte de transformation du réseau de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dre Caryne Lessard comme chef du département de chirurgie à compter du lundi 11 avril 2016 et ce pour une durée de trois ans.

Département laboratoire de biologie médicale

ATTENDU que tout département formé dans un centre hospitalier, est dirigé par un chef qui doit être un médecin, un dentiste ou un pharmacien (art.188, LSSSS);

ATTENDU la mise en place de la nouvelle structure des départements cliniques du CISSS de l'Outaouais adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 2015 (résolution CISSSO-340-2015);

CISSSO-054-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-055-2016

ATTENDU que la nomination du chef de département clinique est faite par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais sur recommandation du directeur des services professionnels et du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (art.188, LSSSS);

ATTENDU la recommandation (résolution 2016-0123) de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens adoptée le 9 mars 2016;

ATTENDU la recommandation du directeur des services professionnels, Dr Guy Morissette;

ATTENDU QUE seront précisées les attentes et la contribution des chefs de département vis-à-vis le CISSS de l'Outaouais, dans un contexte de transformation du réseau de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dre Dinah Desruisseaux comme chef du département laboratoire de biologie médicale à compter du lundi 11 avril 2016 et ce pour une durée de trois ans.

Département de psychiatrie

ATTENDU que tout département formé dans un centre hospitalier, est dirigé par un chef qui doit être un médecin, un dentiste ou un pharmacien (art.188, LSSSS);

ATTENDU la mise en place de la nouvelle structure des départements cliniques du CISSS de l'Outaouais adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 2015 (résolution CISSSO-340-2015);

ATTENDU que la nomination du chef de département clinique est faite par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais sur recommandation du directeur des services professionnels et du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (art.188, LSSSS);

ATTENDU la recommandation (résolution 2016-0124) de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens adoptée le 9 mars 2016;

ATTENDU la recommandation du directeur des services professionnels, Dr Guy Morissette;

ATTENDU QUE seront précisées les attentes et la contribution des chefs de département vis-à-vis le CISSS de l'Outaouais, dans un contexte de transformation du réseau de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dre Florina Cealicu Toma comme chef du département de psychiatrie à compter du lundi 11 avril 2016 et ce pour une durée de trois ans.

CISSSO-056-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-057-2016

Département de pédiatrie

ATTENDU que tout département formé dans un centre hospitalier, est dirigé par un chef qui doit être un médecin, un dentiste ou un pharmacien (art.188, LSSSS);

ATTENDU la mise en place de la nouvelle structure des départements cliniques du CISSS de l'Outaouais adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 2015 (résolution CISSSO-340-2015);

ATTENDU que la nomination du chef de département clinique est faite par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais sur recommandation du directeur des services professionnels et du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (art.188, LSSSS);

ATTENDU la recommandation (résolution 2016-0125) de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens adoptée le 9 mars 2016;

ATTENDU la recommandation du directeur des services professionnels, Dr Guy Morissette;

ATTENDU QUE seront précisées les attentes et la contribution des chefs de département vis-à-vis le CISSS de l'Outaouais, dans un contexte de transformation du réseau de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dre Sarah Waterston comme chef du département de pédiatrie à compter du lundi 11 avril 2016 et ce pour une durée de trois ans.

Département de pharmacie

ATTENDU que tout département formé dans un centre hospitalier, est dirigé par un chef qui doit être un médecin, un dentiste ou un pharmacien (art.188, LSSSS);

ATTENDU la mise en place de la nouvelle structure des départements cliniques du CISSS de l'Outaouais adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 2015 (résolution CISSSO-340-2015);

ATTENDU que la nomination du chef de département clinique est faite par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais sur recommandation du directeur des services professionnels et du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (art.188, LSSSS);

ATTENDU la recommandation (résolution 2016-0126) de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens adoptée le 9 mars 2016;

ATTENDU la recommandation du directeur des services professionnels, Dr Guy Morissette;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-058-2016

ATTENDU QUE seront précisées les attentes et la contribution des chefs de département vis-à-vis le CISSS de l'Outaouais, dans un contexte de transformation du réseau de santé et de services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Mme Johanne Asselin comme chef du département de pharmacie à compter du lundi 11 avril 2016 et ce pour une durée de trois ans.

06 QUALITÉ

06-1 Présentation des projets déposés aux Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux

Les fiches de cinq projets soumis aux Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux sont déposées à titre d'information.

ATTENDU que le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais juge important de reconnaître le travail des membres de son personnel dans les activités d'amélioration de la qualité;

ATTENDU que cinq projets ont été déposés aux Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux qui récompensent annuellement l'initiative et l'engagement des intervenants des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, soit:

- Carte de condoléances à dimension humaine (territoire Papineau);
- Clinique médicale spécialisée en dépendance (ancien CRDO);
- Dépliant informatif pour les jeunes et leur famille en hébergement (ancien Centres jeunesse Outaouais);
- Sécurité des nouveau-nés en périnatalité (ancien CSSSG);
- Centre de services ambulatoires en pédiatrie de l'Outaouais (CSAPO).

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER publiquement les équipes impliquées dans les cinq projets qui sont déposés, par l'intermédiaire du bulletin « Info-CA » suivant la séance du 7 avril 2016;

DE MANDATER le président-directeur général M. Jean Hébert à acheminer une lettre de félicitations à l'intention des équipes impliquées dans les cinq projets.

07 RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

07-1 Calendrier des politiques

Dépôt du calendrier d'adoption et de mise à jour des règlements et des politiques touchant le conseil d'administration.

07-2 Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence au travail – Mme Johanne Robertson, DRHCAJ

La directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques présente les grandes lignes de cette politique.

CISSSO-059-2016



No de résolution
ou annotation

Les membres du conseil d'administration demandent certaines précisions sur les responsabilités évoquées dans la politique.

Un membre propose que dans la section 7, la phrase « Faire preuve d'exemplarité en adoptant des comportements respectueux et empreints de civilité » soit intégrée au début de la section plutôt que répétée à plusieurs reprises.

Un membre demande quels moyens seront appliqués pour assurer la diffusion. Mme Robertson explique que la politique sera distribuée à toutes les directions qui devront la faire connaître aux employés et qu'elle sera remise à tous les nouveaux employés. Le code de civilité sera également utilisé pour diffuser l'information aux visiteurs.

Un membre demande à ce que le document « mission, vision et valeurs du CISSS de l'Outaouais » soit mis en préambule à la politique.

Un membre demande de revoir la formulation de la phrase : « la présente politique ne doit pas être interprétée comme restreignant les actions des gestionnaires de l'établissement dans l'exercice de leur droit de gérance », en proposant par exemple l'ajout de la phrase « mais comme un outil permettant de baliser la conduite à venir dans l'application de ce droit. »

Un membre demande quels moyens seront pris pour s'assurer du tiers neutre dans les cas où il faut faire une enquête. Mme Robertson informe les membres que la DRHCAJ peut faire appel à des ressources externes dans les enquêtes.

Compte-tenu du nombre de modifications demandées, le document sera adopté à une séance ultérieure. Le conseil d'administration propose de présenter le document au comité de gouvernance et d'éthique avant la prochaine séance du conseil d'administration.

Mme Johanne Robertson s'assurera de faire les suivis.

08 COMITÉ DE VÉRIFICATION

08-1 Mot du président

Le président du comité de vérification, M. Michel Hébert, accompagné du directeur des ressources financières, M. Stéphane Pleau, donnent des informations diverses:

- Le comité de révision a concentré son attention sur le budget 2016-2017 lors de sa dernière séance.
- Le CISSS de l'Outaouais se retrouve dans une situation plus prometteuse pour atteindre l'équilibre budgétaire en mars 2017.
- Le budget sera déposé au mois de mai 2016.

08-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-03-01

Dépôt du document.

08-3 Mise à jour de la situation financière

Le rapport sur la situation financière à la période 12 apporte des nouvelles positives puisque le déficit anticipé est passé de 8,7 M\$ à 5 M\$. Un financement additionnel relié à la transformation explique en grande partie la réduction du déficit.

09 COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE



No de résolution
ou annotation

CISSSO-060-2016

09-1 Démission d'un membre

ATTENDU QUE la recommandation du Comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CISSS de l'Outaouais formulée lors de sa séance ordinaire du 14 mars 2016 acceptant la démission de Dr Scott Nordstrum à titre de membre suppléant avec une expertise médicale;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais doit décider par résolution de tout mandat au sein du CÉR;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dr Scott Nordstrum du Comité d'éthique de la recherche du CISSS de l'Outaouais, à titre de membre suppléant avec une expertise médicale.

09-2 Renouvellement des mandats de quatre membres

ATTENDU qu'un centre intégré de santé et de services sociaux succède de plein droit et sans aucune autre formalité aux établissements publics et, le cas échéant, à l'agence fusionnés, qu'il jouit de tous les droits, acquiert tous les biens et assume toutes les obligations de ces établissements et, le cas échéant, de l'agence et les procédures où ceux-ci sont parties peuvent être continuées par le nouvel établissement sans reprise d'instance (l'article 7 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales);

ATTENDU le Cadre réglementaire en éthique de la recherche, approuvé par le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau le 16 septembre 2013;

ATTENDU l'article 4 du Cadre réglementaire en éthique de la recherche, relatif aux pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;

ATTENDU les articles 13 et 16 du Cadre réglementaire en éthique de la recherche, relatifs à la composition du Comité d'éthique de la recherche et la durée du mandat de ses membres;

ATTENDU l'article 14.1 du Cadre réglementaire en éthique de la recherche, relatif au quorum lors des rencontres où il y a évaluation d'un projet;

ATTENDU l'intérêt manifesté par les membres concernés à poursuivre leurs activités au CÉR :

ATTENDU la recommandation du Comité d'éthique de la recherche adoptée lors de la séance du 14 mars 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUVELER le mandat des membres ci-après nommés au Comité d'éthique de la recherche pour un mandat se terminant le 31 mars 2019, mandat renouvelable :

- Dr Robert Archambault, membre régulier à titre de médecin et chercheur interne;
- M. Guy Beauchamp, membre régulier à titre de chercheur externe dans le domaine de la santé mentale;

CISSSO-061-2016



No de résolution
ou annotation

- Mme Véronique Nabelsi, membre régulier à titre de chercheuse externe dans le domaine des opérations et TI;
- Me Lucie Villeneuve, membre régulier à titre d'experte juridique.

09-3 Nomination des officiers

Dans une lettre datée du 23 mars 2016, la présidente du Comité d'éthique de la recherche, Mme Sylvie Marchand, annonce la nomination des officiers du CÉR :

- Mme Sylvie Marchand au titre de présidente;
- M. Henri Fournier au titre de vice-président;
- M. Guy Beauchamp au titre de secrétaire.

09-4 Octroi de privilèges de recherche

Dr Jean Pierre Courteau (80546)

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Dr Jean-Pierre Courteau, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive;

ATTENDU que Dr Jean-Pierre Courteau détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Dr Jean-Pierre Courteau par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de l'Outaouais pour une période équivalente à ses privilèges de pratique;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Dr Jean-Pierre Courteau en tant que chercheur associé du groupe de recherche multidisciplinaire du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période équivalente à ses privilèges de pratique.

Dr Tin Ngo-Minh (11479)

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Dr Tin Ngo-Minh, psychiatre;

ATTENDU que Dr Tin Ngo-Minh détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Dr Tin Ngo-Minh par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-063-2016

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de l'Outaouais pour une période équivalente à ses privilèges de pratique;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Dr Tin Ngo-Minh en tant que chercheur collaborateur dans l'axe de recherche psychosociale et santé mentale du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période équivalente à ses privilèges de pratique.

10 DIVERS

10-1 **Dénomination des installations – Demandes de modifications, ajouts ou abrogations – M. Benoît Gauthier, adjoint au PDG**

Le sujet a fait l'objet d'une présentation dans la séance plénière qui précédait la séance régulière. Les dénominations de certaines des installations du CISSS de l'Outaouais doivent être revues afin de répondre aux normes du MSSS. M. Benoît Gauthier explique les règles et les normes du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux qui sera déployé en trois étapes, en débutant par les dénominations qui ne comptent qu'une seule mission.

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner d'avantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;

ATTENDU QUE l'application du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux implique, dans certains cas, la modification de la dénomination des installations afin de se conformer aux règles qui y sont prévues;

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais doit mandater un responsable au sein de l'établissement afin de procéder à toute demande d'ajout, de modification ou d'abrogation de permis;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-064-2016

ATTENDU QUE le formulaire de demande de modification du Ministère de la santé et des services sociaux doit être signé par le mandataire nommé par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER Benoît Gauthier, adjoint au président-directeur général, comme mandataire pour effectuer les demandes de modifications, ajouts et abrogations de permis pour les installations suivantes :

NOM DE L'INSTALLATION	DESCRIPTION
TERRITOIRE VALLEE-DE-LA-LIEVRE/PETITE-NATION	Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse
COMPLEXE HÉRITAGE	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation
CLSC DE GATINEAU - DU MONT-BLEU	CLSC
CLINIQUE D'ANXIÉTÉ	Centre de services ambulatoires
CENTRE JELLINEK	Centre de réadaptation en dépendance
HÔPITAL DE JOUR - PAVILLON MARCEL D'AMOUR	Centre de services ambulatoire
CLSC DE GATINEAU - LEGUERRIER	CLSC
CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION DE L'OUTAOUAIS	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation
MAISON DE L'APPRENTI	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation
RÉSIDENCE TACHÉ	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation
RÉSIDENCE LA TRAVERSÉE	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation
CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET	Centre de services ambulatoires
TERRITOIRE DE GATINEAU	Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse
MAISON DES FILLES	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation
MAISON D'ACCUEIL	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation
CLSC DE CHAPEAU	CLSC
CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET	Centre de services ambulatoires
CLSC DE GATINEAU - DE LA GAPPE	CLSC
CLSC DE GATINEAU - AVENUE GATINEAU	CLSC
CLSC DE GATINEAU - SAINT-RÉDEMPTEUR	CLSC
CENTRE RÉGIONAL DE RÉADAPTATION LA RESSOURSE	Centre de réadaptation en déficience physique
SERVICES EXTERNES (TERRITOIRE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE)	Centre de réadaptation en déficience physique

D'AUTORISER Benoît Gauthier, adjoint au PDG à effectuer toutes les démarches futures nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

10-2 Dénomination des installations – Demandes de dérogations – M. Benoît Gauthier, adjoint au PDG

Le sujet a fait l'objet d'une présentation dans la séance plénière qui précédait la séance régulière. Les dénominations de certaines des installations du CISSS de l'Outaouais ne répondent pas aux normes du MSSS. Des demandes de dérogations peuvent être déposées afin de garder la dénomination existante.



No de résolution
ou annotation

CISSSO-065-2016

Centre d'hébergement Foyer du Bonheur

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner d'avantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;

ATTENDU QUE l'application du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux implique, dans certains cas, la modification de la dénomination des installations afin de se conformer aux règles qui y sont prévues;

ATTENDU QUE selon les règles de dénomination des établissements de santé et de services sociaux, établies dans le Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux devraient entraîner un changement de dénomination;

ATTENDU QUE le terme « Centre d'hébergement » doit être remplacé par « CHSLD »;

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais considère que la dénomination de l'installation CHSLD Foyer du Bonheur doit être maintenue étant donné que le changement de celle-ci risque d'engendrer une confusion importante dans la population;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais ont pris connaissance de la demande de dérogation concernant l'installation CHSLD Foyer du Bonheur et sont d'avis qu'elle est justifiée;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la présentation de la demande de dérogation visant à maintenir la dénomination de l'installation CHSLD Foyer du Bonheur;

D'AUTORISER Benoît Gauthier, adjoint au PDG à effectuer toutes les démarches futures nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Centre d'hébergement Bon séjour

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du Cadre sur les dénominations des



No de résolution
ou annotation

CISSSO-066-2016

établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner d'avantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;

ATTENDU QUE l'application du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux implique, dans certains cas, la modification de la dénomination des installations afin de se conformer aux règles qui y sont prévues;

ATTENDU QUE selon les règles de dénomination des établissements de santé et de services sociaux, établies dans le Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux devraient entraîner un changement de dénomination;

ATTENDU QUE le terme « Centre d'hébergement » doit être remplacé par « CHSLD »;

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais considère que la dénomination de l'installation CHSLD Bon séjour doit être maintenue étant donné que le changement de celle-ci risque d'engendrer une confusion importante dans la population;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais ont pris connaissance de la demande de dérogation concernant l'installation CHSLD Bon séjour et sont d'avis qu'elle est justifiée;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la présentation de la demande de dérogation visant à maintenir la dénomination de l'installation CHSLD Bon séjour;

D'AUTORISER Benoît Gauthier, adjoint au PDG à effectuer toutes les démarches futures nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Centre d'hébergement Manoir Sacré-Coeur

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner d'avantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;

ATTENDU QUE l'application du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux implique, dans certains cas, la modification de la



No de résolution
ou annotation

CISSSO-067-2016

dénomination des installations afin de se conformer aux règles qui y sont prévues;

ATTENDU QUE selon les règles de dénomination des établissements de santé et de services sociaux, établies dans le Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux devraient entraîner un changement de dénomination;

ATTENDU QUE le terme « Centre d'hébergement » doit être remplacé par « CHSLD »;

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais considère que la dénomination de l'installation CHSLD Manoir Sacré-Coeur doit être maintenue étant donné que le changement de celle-ci risque d'engendrer une confusion importante dans la population;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais ont pris connaissance de la demande de dérogation concernant l'installation CHSLD Manoir Sacré-Coeur et sont d'avis qu'elle est justifiée;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la présentation de la demande de dérogation visant à maintenir la dénomination de l'installation CHSLD Manoir Sacré-Coeur;

D'AUTORISER Benoît Gauthier, adjoint au PDG à effectuer toutes les démarches futures nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Centre d'hébergement La Pietà

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner d'avantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;

ATTENDU QUE l'application du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux implique, dans certains cas, la modification de la dénomination des installations afin de se conformer aux règles qui y sont prévues;

ATTENDU QUE selon les règles de dénomination des établissements de santé et de services sociaux, établies dans le Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux devraient entraîner un changement de dénomination;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-068-2016

ATTENDU QUE le terme « Centre d'hébergement » doit être remplacé par « CHSLD »;

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais considère que la dénomination de l'installation CHSLD La Pietà doit être maintenue étant donné que le changement de celle-ci risque d'engendrer une confusion importante dans la population;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais ont pris connaissance de la demande de dérogation concernant l'installation CHSLD La Pietà et sont d'avis qu'elle est justifiée;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la présentation de la demande de dérogation visant à maintenir la dénomination de l'installation CHSLD La Pietà;

D'AUTORISER Benoît Gauthier, adjoint au PDG à effectuer toutes les démarches futures nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Centre d'hébergement Renaissance

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner d'avantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;

ATTENDU QUE l'application du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux implique, dans certains cas, la modification de la dénomination des installations afin de se conformer aux règles qui y sont prévues;

ATTENDU QUE selon les règles de dénomination des établissements de santé et de services sociaux, établies dans le Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux devraient entraîner un changement de dénomination;

ATTENDU QUE le terme « Centre d'hébergement » doit être remplacé par « CHSLD »;

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais considère que la dénomination de l'installation CHSLD Renaissance doit être maintenue étant donné que le changement de celle-ci risque d'engendrer une confusion importante dans la population;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-069-2016

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais ont pris connaissance de la demande de dérogation concernant l'installation CHSLD Renaissance et sont d'avis qu'elle est justifiée;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la présentation de la demande de dérogation visant à maintenir la dénomination de l'installation CHSLD Renaissance;

D'AUTORISER Benoît Gauthier, adjoint au PDG à effectuer toutes les démarches futures nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

10-3 Calendrier des séances du conseil d'administration

Afin de respecter les échéances pour l'adoption du budget 2016-2016, le comité de vérification recommande au conseil d'administration de tenir une séance spéciale le lundi 16 mai 2016 de 17 h 30 à 18 h 00 avec ce seul sujet à l'ordre du jour. Les membres du comité de vérification tiendront une séance spéciale la même journée.

Également, les échéances pour l'adoption du rapport annuel de gestion 2015-2016 nécessitent de repousser la séance du conseil d'administration prévue pour le 9 juin 2016, au 21 juin 2016.

ATTENDU les échéances pour l'adoption du budget 2016-2017 du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU les échéances pour l'adoption du rapport annuel de gestion 2015-2016 du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU le Règlement de régie interne du conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONVOQUER une séance spéciale du conseil d'administration le lundi 16 mai à 17 h 30 au siège social du CISSS de l'Outaouais (80, avenue Gatineau, Gatineau (Québec) J8T 4J3) avec comme seul sujet à l'ordre du jour l'adoption du budget 2016-2017;

DE PERMETTRE aux membres qui le désirent de participer par conférence téléphonique à la rencontre du lundi 16 mai;

DE DÉPLACER la séance du 9 juin 2016 au 21 juin 2016.

CISSSO-070-2016

11 CORRESPONDANCE

11-1 Lettre de réponse APTS concernant la conciliation travail-famille

Dépôt de la lettre du PDG datée du 16 mars 2016 répondant à une demande d'information déposée par Mmes Andrée Poirier et Catherine La France de l'exécutif local de l'Alliance du personnel professionnel et technique en santé, sur la conciliation travail-famille.



No de résolution
ou annotation

11-2 Lettre de félicitations aux équipes du territoire du Pontiac pour la complétion du processus d'Agrément

Dépôt de la lettre signée par le PDG et datée du 15 mars 2016.

11-3 Lettre de réponse Jeunesse Idem concernant le financement dans le cadre du PSOC

Dépôt de la lettre du PDG datée du 16 mars 2016 répondant à une demande d'information déposée par M. Érik Bisson, coordonnateur de l'organisme Jeunesse Idem, sur le financement de son organisation.

11-4 Lettre du PDG à l'exécutif local STEPSQ-FP-CSN – Poste de directeur de Santé publique

Dépôt de la lettre du PDG datée du 24 mars 2016 répondant à une lettre acheminée par Mme Gille Delaunais, M. Philippe Garvie, Mme Marie Hortas et M. Claude Rousseau de l'exécutif local du Syndicat des technicien-nes et des professionnelles de la santé et services sociaux du Québec (STEPSQ-CSN), sur le poste de directeur de Santé publique.

11-5 Location des piscines du Pavillon du parc et de l'Hôpital Pierre-Janet

Dépôt d'une lettre de Mme Sylvie Massé, propriétaire et directrice de l'entreprise Molécules en action Ltée datée du 10 mars 2016 portant sur la location des piscines du Pavillon du Parc et de l'Hôpital Pierre-Janet.

Dépôt séance tenante de la lettre réponse du PDG à Mme Massé, datée du 6 avril 2016.

11-6 Réponse au SPISICR-CSSSG

Dépôt séance tenante d'une lettre datée du 7 avril 2016 et signée par le PDG en réponse à l'intervention de Mme Lyne Plante, présidente du SPISICR-CSSSG, lors de la séance du conseil d'administration du 10 mars traitant de plusieurs situations touchant aux relations de travail.

12 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

- 5 mai 2016, au 80, avenue Gatineau, Gatineau.

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 19 h 55.

Lucie Lalonde
Présidente

Jean Hébert
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 10 mars 2016, résolution CISSSO-071-2016